

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 septembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**6/ Désignation des membres du conseil municipal à la commission de contrôle
des listes électorales**

Les commissions de contrôle des listes électorales se réunissent au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Outre veiller à la régularité des listes électorales, les commissions sont chargées de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le Maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles trois listes ont obtenu des sièges au dernier renouvellement du conseil municipal, les commissions sont composées de :

- 3 conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- 1 conseiller appartenant à la liste arrivée en deuxième position,
- 1 conseiller appartenant à la liste arrivée en troisième position.

La désignation des conseillers est à effectuer dans l'ordre des élus de chaque liste parmi ceux étant prêts à participer aux travaux de la commission. Précision est ici faite que ne peuvent siéger au sein de la commission le Maire, adjoints ou conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Les membres des commissions sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Cette délibération remplace la délibération du 8 juin 2020 portant sur le même objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.

DESIGNE en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales :

1. M. Guillaume GRIMMER,
2. Mme Elisabeth TAGLANG,
3. M. Denis SCHANN,

4. Mme Nadjoua DJELLAT,
5. M. Jean-Marc LOTZ

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

